

VILLE DE ROYAN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL 19 NOVEMBRE 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, Mme BOURDEAU, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. CHABASSE représenté par Mme DUMAS
Mme PELLET représentée par Mme CROUÉ

ETAIT ABSENT-EXCUSE : néant

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, Président de séance, ouvre la séance à 21 h 00.

Mme Marie-Josée DOUMECQ, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

1 - d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer un contrat avec l'association Service Public 2000 en vue du réexamen des offres de gestion relative à la délégation de service public de l'eau potable de la ville de Royan. Ce cabinet est chargé de :

- ré-analyser les offres, avec notamment une présentation des comptes d'exploitation basés sur des nombres de clients et des volumes de consommation identiques.
- auditionner les trois candidats pour les clarifications qui s'imposent.
- présenter son rapport d'analyse en commission plénière du conseil municipal.
- faire une comparaison entre les trois offres et la mise en régie, sous toutes ses formes juridiques et avec les transitions nécessaires.

2 - de donner mandat à Monsieur le Député-Maire pour négocier un avenant avec le prestataire actuel, afin d'assurer la continuité du service et avec mandat d'obtenir les meilleures conditions tarifaires dans un délai compatible avec la mission confiée à Service Public 2000.

- d'attribuer à la voie de desserte raccordée à la jonction de l'avenue Louise et du boulevard de la Perche la dénomination suivante :

Ø IMPASSE DES ROSEAUX

- d'approuver le principe de création d'un carrefour giratoire sur la R.D. 733, au niveau de l'accès à la clinique Pasteur
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention relative aux participations financières entre la Ville de Royan et le Conseil Général, pour la construction de ce giratoire.
- d'imputer les crédits correspondants au budget communal.

- d'approuver l'avenant à la convention de financement fixant les nouvelles modalités de la participation financière du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation de cet avenant.

- d'approuver la convention tripartite entre l'Agglomération Royan Atlantique, la Compagnie des Eaux de Royan et la Ville de Royan pour le dépotage et le traitement des matières de vidange collectées par la commune dans les ouvrages spécifiques installés dans les stations d'épuration de l'Agglomération Royan Atlantique,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation de cette convention,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget communal.

- de solliciter une subvention du Conseil Général de la Charente-Maritime, pour le programme des expositions et animations, organisées au musée de Royan au cours de l'année 2010, ainsi qu'au titre du programme des investissements de l'année 2010, concernant l'acquisition d'un meuble à plans et son socle et l'enrichissement des collections du musée.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention de prestation de service unique avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime, concernant la crèche halte garderie "les Moussaillons"
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant à intervenir, fixant la capacité d'accueil de la crèche halte garderie "les Moussaillons" de vingt à trente-trois enfants.

- de modifier la composition du Conseil d'Administration de la Régie à Personnalité Morale et à Autonomie Financière "les Jardins du Monde", en désignant Monsieur Jean-Maxime JAULIN, nouveau président de l'association Royan Shopping (Groupement d'Intérêt Commercial et Communal- GICC), au lieu et place de Monsieur Erick CHAUSSEMICHE.

DÉCIDE

- d'approuver le modificatif n° 3 du règlement intérieur de la Régie à Personnalité Morale et à Autonomie Financière "Port de Royan" modifiant notamment les articles 3 et 4.

DÉSIGNE

- Madame Maithé JEAN, exerçant une activité de commerçant

Pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Régie à Personnalité Morale et à Autonomie Financière "Port de Royan", en lieu et place de Monsieur Jean-Claude STOFFÄES.

PREND ACTE DE LA COMMUNICATION

- du rapport d'activités de l'Agglomération Royan Atlantique, pour l'année 2008.

DÉCIDE

- de poursuivre la procédure d'incorporation dans le domaine communal des biens désignés comme vacants et sans maître, conformément à l'article L. 27 bis du Code du Domaine de l'Etat et à l'article 713 du Code Civil.

- de ne pas exercer son droit de préemption sur les immeubles ayant fait l'objet d'un examen par la commission des permis de construire du 10 novembre 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée 23 h 30
